

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 16 avril 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 16 avril 2024 à 19 h 30, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire Daniel Laviolette.

Sont aussi présents :

Mmes les Conseillères : Danielle Bellange  
Marie-Ève D'Amour  
Ghislaine Tessier

MM. les Conseillers : Denis Lavigne  
Pierre Laperle

et Mme la Directrice générale et greffière-trésorière, Lise Lavigne.

M. le conseiller Nicolas Bouveret a motivé son absence.

### 1.1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance (8 personnes).

### 2.1 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par Mme Ghislaine Tessier et résolu ce qui suit :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

#### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1. Séance ordinaire du 19 mars 2024

#### **4. CORRESPONDANCE**

4.1. Correspondance

#### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)

5.1. Présentation des comptes à payer

5.2. Autorisation d'achat de deux bureaux de travail – Service des finances

5.3. Entérinement d'achat de trois portables – Cartier Informatique

5.4. Don – album des finissants – école de l'Amitié

5.5. 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie »

#### **6. TRANSPORT**

(M. Nicolas Bouveret et M. Pierre Laperle)

6.1. Point d'information – CMQ-69772-001 – 2024-013 – embauche d'un journalier

6.2. Fonds pour le développement des collectivités du Canada – Fédération canadienne des municipalités (FCM) – TECQ

RÉSOLUTION  
87-04-2024



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

- 6.3. Mandat à Équipe Laurence Ingénierie civile – ajout plans et devis pour demande de certificat d'autorisation (CA) – remplacement de ponceaux sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais

### 7. HYGIÈNE DU MILIEU

(M. Denis Lavigne et Mme Danielle Bellange)

- 7.1. Autorisation pour lancement d'appel d'offres – réhabilitation par gainage de divers tronçons d'égouts sanitaires  
7.2. Entérinement du mandat à EMS Ingénierie – conception des plans pour la réhabilitation par gainage de divers tronçons d'égouts sanitaires

### 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

(Mme Marie-Ève D'Amour et Mme Ghislaine Tessier)

- 8.1. Renouvellement du mandat de la firme UC Urbacom

### 9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

(Mme Danielle Bellange et Mme Marie-Ève D'Amour)

- 9.1. Adoption d'une nouvelle version du logo de la Municipalité  
9.2. Autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité  
9.3. Autorisation – forfait publicitaire Guide et carte touristiques Basses-Laurentides, édition 2024-2025 – Tourisme Basses-Laurentides  
9.4. Abrogation de la résolution 74-05-2021 et nomination d'un nouveau signataire – Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 4

### 10. COMMUNAUTAIRES

(Mme Ghislaine Tessier et Mme Marie-Ève D'Amour)

- 10.1. Autorisation – demande d'aide financière Écopformance – volet implantation simplifiée – transition énergétique – projet du local multifonctionnel

### 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

(M. Pierre Laperle et M. Denis Lavigne)

- 11.1. Autorisation de paiement – facture de la Sûreté du Québec (SQ) 2024

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

#### 3.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2024

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Danielle Bellange et résolu ce qui suit :

**D'ADOPTER** tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
88-04-2024



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

No de résolution  
ou annotation

DÉPÔT DE  
DOCUMENTS

RÉSOLUTION  
89-04-2024

### 4.1 – CORRESPONDANCE

La Directrice générale fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

### 5.1 – PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Pierre Laperle et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 16 avril 2024, pour un montant de 253 978,96 \$ :

Registre des chèques (N <sup>os</sup> 14548 à 14613) :	142 474,53 \$
Registre des prélèvements (N <sup>os</sup> 5655 à 5682) :	22 025,97 \$
Liste des dépôts directs :	<u>89 478,46 \$</u>

**MONTANT TOTAL :** 253 978,96 \$

**QUE** les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 2022-06;

**QUE** les dépenses autorisées par la Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que par les fonctionnaires autorisés dans le cadre du Règlement numéro 2022-06 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant des articles 5.15 et 9.3 dudit Règlement;

**QUE** le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs représentants soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
90-04-2024

### 5.2 – AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX BUREAUX DE TRAVAIL – SERVICE DES FINANCES

**CONSIDÉRANT QU'** une restructuration a lieu au sein du personnel de la comptabilité et qu'il y a lieu de réaménager les bureaux et pour ce faire, d'acquérir deux bureaux de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur une proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :**

**QUE** le Conseil autorise l'achat de deux bureaux de travail, et ce, pour un montant maximal de 4 000 \$ plus les taxes applicables; et

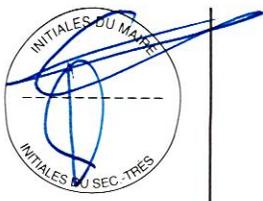
**QUE** cette somme soit affectée au fonds de roulement et que la durée de vie de cette immobilisation soit de 10 ans.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
91-04-2024

### 5.3 – ENTÉRINEMENT D'ACHAT DE TROIS PORTABLES – CARTIER INFORMATIQUE

**CONSIDÉRANT** l'arrivée de nouveaux employés et le retour de l'employée 04-0140;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

**CONSIDÉRANT QU'** il y avait lieu d'acquérir trois nouveaux portables;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Cartier Informatique pour ces trois portables au montant total de 3 425 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur une proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Danielle Bellange, il est résolu :**

**QUE** le Conseil entérine l'achat des trois portables auprès de Cartier Informatique; le tout selon sa soumission de 3 425 \$ plus les taxes applicables; et

**QUE** cette somme soit affectée au fonds de roulement et que la durée de vie de cette immobilisation soit de 5 ans.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
92-04-2024

### 5.4 – DON – ALBUM DES FINISSANTS – ÉCOLE DE L'AMITIÉ

**CONSIDÉRANT QUE** les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école de l'Amitié désirent souligner la fin de leur cycle primaire par un album des finissants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide désire s'impliquer auprès de l'école de l'Amitié et des élèves de 6<sup>e</sup> année, afin qu'ils aient un bel album des finissants haut en couleur;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur une proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Marie-Ève D'Amour, il est résolu :**

**QUE** le Conseil autorise l'impression en couleur de douze (12) albums de finissants 2024 pour les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école de l'Amitié.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
93-04-2024

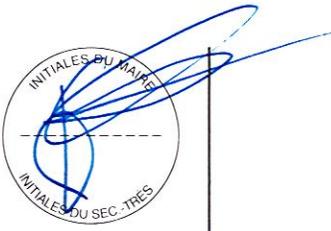
### 5.5 – 17 MAI « JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE »

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence inc. dès 2003;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence inc. dans la tenue de cette journée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est résolu à l'unanimité :**

**DE PROCLAMER** le 17 mai « JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE » et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

POINT  
D'INFORMATION

### **6.1 – POINT D'INFORMATION – CMQ-69772-001 – 2024-013 – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER**

Sous la recommandation du responsable des travaux publics et de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, la Commission municipale du Québec, le 3 avril 2024 et par sa résolution 2024-013, a procédé à l'embauche de M. Pascal Charbonneau, à titre de journalier.

Le Conseil prend acte de l'embauche de M. Pascal Charbonneau, à titre de journalier.

RÉSOLUTION  
94-04-2024

### **6.2 – FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – TECQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) est un outil fort apprécié par toutes les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prend tous les moyens pour mettre de la pression sur les deux niveaux de gouvernement pour les amener à conclure une entente de renouvellement de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la FCM est une alliée dans les démarches de la FQM et partage entièrement ses préoccupations;

**CONSIDÉRANT QUE** la FCM propose aux municipalités d'adopter la présente résolution afin de participer à ses efforts de représentation relativement au déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**CONSIDÉRANT QUE** selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

**CONSIDÉRANT QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

### EN CONSÉQUENCE,

**Sur une proposition de M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne, il est résolu :**

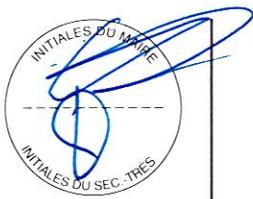
**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
95-04-2024

### **6.3 – MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE INGÉNIERIE CIVILE – AJOUT PLANS ET DEVIS POUR DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (CA) – REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE LA POINTE-AUX-ANGLAIS**

**CONSIDÉRANT** le mandat initial octroyé à Équipe Laurence Ingénierie civile afin de produire des plans et devis pour une demande de subvention dans le cadre du projet de remplacement de ponceaux sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet a été définie en cours de mandat comme étant assujettie à une demande d'autorisation ministérielle en vertu du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE);

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche a entraîné des frais supplémentaires non prévus initialement, notamment pour produire des documents dont l'avancement se rapproche du 100 % ainsi que l'ajout de contraintes et exigences engendrées par les clauses environnementales;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines tâches supplémentaires réalisées sur les plans sont notamment, mais non limitativement, la coordination requise avec la biologiste; l'ajout d'informations sur les plans concernant les limites du littoral et les bandes riveraines; l'ajout de feuillets supplémentaires concernant les empiètements et les mesures de protection environnementale, ainsi que la revégétalisation après travaux, incluant l'ajout de détails et l'ajout de clauses spécifiques de protection de l'environnement dans les documents contractuels;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Équipe Laurence Ingénierie civile d'une somme de 5 000 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur la proposition de M. Denis Lavigne, appuyé par M. Pierre Laperle il est résolu :**

**QUE** le Conseil mandate Équipe Laurence Ingénierie civile de préparer les plans et devis avec ajouts, le tout tel que susmentionné;

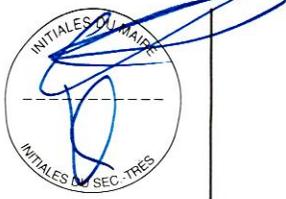
**QUE** le responsable des travaux publics puisse signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
96-04-2024

### **7.1 – AUTORISATION POUR LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES – RÉHABILITATION PAR GAINAGE DE DIVERS TRONÇONS D'ÉGOUTS SANITAIRES**

**CONSIDÉRANT QU'** aux termes de la résolution 118-06-2023, la Municipalité a autorisé un appel d'offres sur SÉAO pour retenir les services d'un entrepreneur pour des travaux de gainage des conduites d'égouts sanitaires;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

- CONSIDÉRANT QUE** les offres reçues dépassaient les prévisions budgétaires;
- CONSIDÉRANT QU'** aux termes de la résolution 224-11-2023, le Conseil a rejeté les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public;
- CONSIDÉRANT QU'** il y aurait lieu de partir à nouveau en appel d'offres en vertu d'un nouveau devis;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur la proposition de M. Denis Lavigne, appuyé par Mme Danielle Bellange, il est résolu :**

**QUE** la gestion de ce dossier soit confiée à la Directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
97-04-2024

### **7.2 – ENTÉRINEMENT DU MANDAT À EMS INGÉNIERIE – CONCEPTION DES PLANS POUR LA RÉHABILITATION PAR GAINAGE DE DIVERS TRONÇONS D'ÉGOUTS SANITAIRES**

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire aller en appel d'offres dans le dossier de la réhabilitation par gainage de divers tronçons d'égouts sanitaires;
- CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, des plans d'ingénieurs doivent être préparés;
- CONSIDÉRANT** la soumission de EMS Ingénierie de 1 500 \$ plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir dans ce dossier, la Directrice générale et greffière-trésorière a accordé le mandat à EMS Ingénierie;

**Sur la proposition de M. Denis Lavigne, appuyé par Mme Ghislaine Tessier il est résolu :**

**QUE** le Conseil entérine le mandat accordé à la firme EMS Ingénierie afin de préparer les plans nécessaires à la préparation du devis dans le dossier de la réhabilitation par gainage de divers tronçons d'égouts sanitaires, le tout selon sa soumission de 1 500 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la gestion de ce dossier soit confiée à la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ou au responsable des travaux publics.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
98-04-2024

### **8.1 – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA FIRME UC URBACOM**

- CONSIDÉRANT QUE** le mandat octroyé à monsieur Jean Labelle de la firme UC Urbacom vient à échéance le 28 mars 2024;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité se doit d'être en mesure de délivrer des permis et de continuer à servir ses citoyens d'ici à ce que le poste de direction du service d'urbanisme soit pourvu;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur la proposition de Mme Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

No de résolution  
ou annotation

**QUE** le Conseil autorise le renouvellement du mandat temporaire de monsieur Jean Labelle de la firme UC Urbacom pour la période comprise entre le 2 avril 2024 et le 28 juin 2024, avec une possibilité de prolongement, si nécessaire, sous réserve de l'acceptation des parties concernées; le tout tel que mentionné dans son offre de service du 2 avril 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
99-04-2024

### **9.1 – ADOPTION D'UNE NOUVELLE VERSION DU LOGO DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le logo de la Municipalité a été modifié tel que présenté aux élus;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur une proposition de Mme Danielle Bellange, appuyée par Mme Marie-Ève D'Amour, il est résolu :**

**QUE** le Conseil autorise la nouvelle version du logo telle que proposée et à effectuer les changements appropriés partout où nécessaires.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
100-04-2024

### **9.2 – AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité reçoit annuellement un nombre élevé de demandes d'autorisations de pouvoir circuler sur le territoire de la Municipalité, et ce, en provenance de plusieurs organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes relèvent essentiellement du Service des loisirs et de la culture;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur une proposition de Mme Danielle Bellange, appuyée par Mme Marie-Ève D'Amour, il est résolu :**

**DE CONFIER** la gestion de ces demandes d'autorisations de pouvoir circuler sur le territoire de la Municipalité à la coordonnatrice aux loisirs, à la culture, vie communautaire et aux communications, ou à son représentant s'il y a lieu.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

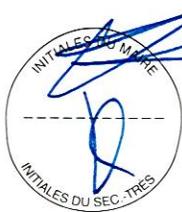
RÉSOLUTION  
101-04-2024

### **9.3 – AUTORISATION – FORFAIT PUBLICITAIRE GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES BASSES-LAURENTIDES, ÉDITION 2024-2025 – TOURISME BASSES-LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Basses-Laurentides est un bureau d'information touristique servant à accueillir et à renseigner les touristes selon leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Basses-Laurentides participe à l'élaboration et au développement d'activités liées à la promotion touristique;

**CONSIDÉRANT** le forfait de la promotion et des services offerts pour la Municipalité de Saint-Placide;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur une proposition de Mme Danielle Bellange, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :**

**D'ADHÉRER** au Plan B du forfait au coût de 385 \$ plus les taxes applicables et que le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs représentants s'il y a lieu, soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
102-04-2024

### **9.4 – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 74-05-2021 ET NOMINATION D'UN NOUVEAU SIGNATAIRE – SUBVENTION FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4**

**CONSIDÉRANT QU'** aux termes de la résolution 74-05-2021, René Tousignant était la personne désignée autorisée à agir au nom du Conseil et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet de subvention FRR – Volet 4;

**CONSIDÉRANT QUE** René Tousignant n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'abroger ladite résolution 74-05-2021 et de nommer un nouveau signataire dans le cadre de la subvention FRR – Volet 4;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur une proposition de Mme Danielle Bellange, appuyée par M. Pierre Laperle, il est résolu :**

**DE NOMMER** la Directrice générale et greffière-trésorière ou la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, afin de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
103-04-2024

### **10.1 – AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ÉCOPERFORMANCE – VOLET IMPLANTATION SIMPLIFIÉE – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – PROJET DU LOCAL MULTIFONCTIONNEL**

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide financière ÉcoPerformance – Volet Implantation simplifiée – Conversion de chauffage du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de Québec, pour la transition énergétique;

**CONSIDÉRANT** les travaux de rénovation du 55A de la rue Sauvé;

**CONSIDÉRANT** la non-conformité du système en place;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur une proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Danielle Bellange, il est résolu :**

**QUE** le Conseil municipal autorise la demande d'aide financière ÉcoPerformance – Volet Implantation simplifiée – Transition énergétique;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

**QUE** le Conseil municipal nomme Mme Julie Pominville, chargée de projet, ou son remplaçant s'il y a lieu, responsable de ce dossier;

**QUE** le Maire et la Directrice générale, ou leurs représentants s'il y a lieu, soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION  
104-04-2024

### **11.1 – AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ) 2024**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'avis aux fins de prévisions budgétaires de la SQ pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT** une variation des frais équivalant à 5,34 % par rapport à l'année 2023;

**CONSIDÉRANT** les modalités de paiement, en deux versements;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :**

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture de la SQ de 287 770 \$ payable en deux versements, dont le premier de 143 885 \$ payable au plus tard le 30 juin 2024 et le deuxième du même montant, au plus tard le 31 octobre 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

### **12. – AUTORISATION PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 20 h 01 pour se terminer à 20 h 05.

RÉSOLUTION  
105-04-2024

### **13. – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Danielle Bellange et résolu :**

De lever la présente séance à 20 h 05.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des Conseillers présents.

Daniel Laviolette  
Maire

Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

### CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière

### ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné, Daniel Laviolette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Daniel Laviolette  
Maire